



Vers une révision des créations d'emploi salarié sous Macron ?

Philippe Askenazy

mars 20

www.atterres.org



L'INSEE a publié ce 10 mars 2020¹ les estimations de créations d'emplois salariés pour l'ultime trimestre avant la crise du Coronavirus. Au quatrième trimestre 2019, la France compterait 90 000 emplois salariés de plus. Ces statistiques viennent conforter l'idée d'un bilan à mi-mandat remarquable, alors que la croissance demeurerait atone. Au total 600 000 emplois salariés auraient été créés du 2^{ème} trimestre 2017 à fin 2019, dont 290 000 pour la seule année 2019. Voit-on ainsi un premier dividende de la politique néolibérale du gouvernement, notamment des ordonnances Macron de l'automne 2017 ?

Il est probablement encore trop tôt pour tirer des conclusions. En effet, les *Estimations d'emploi salarié* de l'INSEE pour la première partie du quinquennat ne sont pour l'instant que provisoires. Elles ne seront définitives que dans 2 ans. Cette note soulève le risque qu'elles soient *in fine* fortement révisées à la baisse, du fait de mutations de l'emploi que les méthodes actuelles ne savent capturer qu'avec retard. Plus spécifiquement, seront explicitées les potentielles conséquences statistiques d'un développement de la multi activité, c'est-à-dire le cumul d'emplois salariés dans le privé, dans le public, et d'emplois non-salariés par une même personne.

* * *

Une divergence persistante entre les *Estimations d'emploi salarié* et l'*Enquête emploi* depuis plusieurs trimestres

Dans leur note méthodologique du 22 octobre 2019 *Les statistiques sur l'emploi. Quelle source choisir pour quel usage ?*, les services de l'INSEE rappellent les facteurs pour lesquels diverses sources peuvent aboutir sur le court terme à des constats différents. Les niveaux sont également différents notamment parce que les champs ne sont pas similaires : par exemple, les travailleurs frontaliers résidents français sont interrogés dans l'*Enquête emploi*, mais pas les frontaliers venant de l'étranger pour travailler sous contrat français, alors qu'inversement, les sources administratives recensent uniquement des emplois rattachés à une paye ou une sécurité sociale en France.

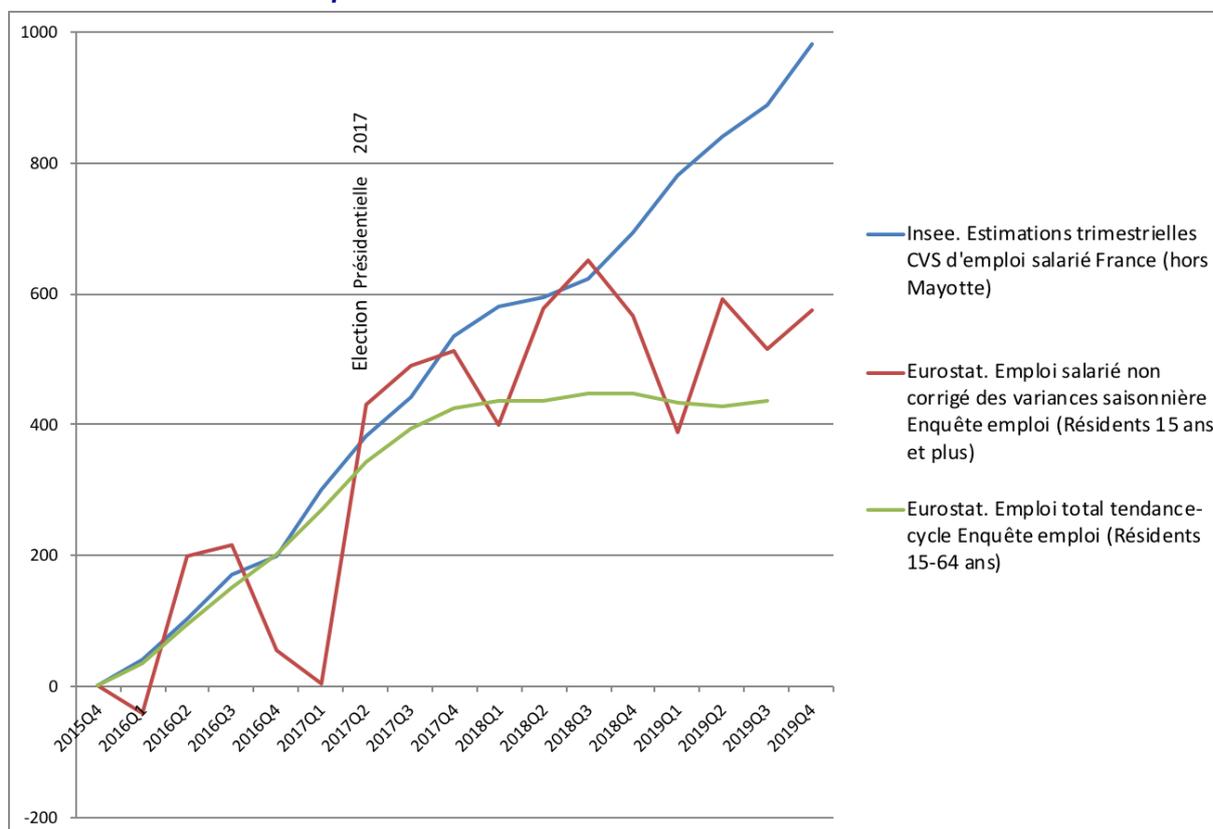
Cependant, ces éléments ne permettent pas de comprendre pourquoi on observe désormais une divergence de l'évolution de l'emploi significative de moyen terme s'étendant sur plusieurs trimestres, selon les deux grandes sources *Enquête emploi* publiée par Eurostat, d'une part, et *Estimations d'emploi* des services statistiques de l'Etat, d'autre part. Le graphique 1 ci-dessous représente, d'un côté, la série d'*Estimations d'emploi salarié* trimestrielles publiée le 10 mars, et de l'autre côté, les séries d'Eurostat obtenue par l'*Enquête emploi* : la série brute d'Eurostat de l'emploi salarié des plus de 15 ans, et la série lissée de l'emploi total pour les 15-64 ans (dite tendance cycle). Le quatrième trimestre 2015 est pris comme base. Les statistiques

¹ Une version préliminaire de cette note a bénéficié de très utiles échanges avec des collègues et remarques notamment de Christophe Ramaux et Henri Sterdyniak. L'auteur demeure toutefois seul responsable des éventuelles erreurs et omissions.



se lisent donc comme le stock d'emplois supplémentaires en France depuis la fin 2015.

Graphique 1 : Créations d'emploi salarié (ou total) en France de fin 2015 à fin 2019 selon différentes sources. Base quatrième trimestre 2015. En milliers.



Sources : dernières séries de l'INSEE d'Estimations d'emploi salarié et d'Eurostat lfsq_egaps et lfsi_emp_q consultées le 10 mars 2020 (www.insee.fr et <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/lfs/data/database>).

Lecture : L'emploi salarié selon les estimations trimestrielles CVS (corrigées des variations saisonnières) de l'INSEE a progressé de près de 290 000 entre la fin du quatrième trimestre 2018 et la fin du quatrième trimestre 2019 en France (hors Mayotte).

On remarque que les séries donnent un message plutôt convergent avant l'élection d'Emmanuel Macron. La France connaissait alors une dynamique certaine de l'emploi avec des créations d'emplois salariés (ou total) de l'ordre de 200.000 en rythme annuel. Selon les *Estimations d'emploi* salarié, cette dynamique se serait ralentie en 2018 avant une nouvelle accélération en 2019 malgré une croissance toujours atone (autour de 1,2 % en 2019 contre 2,3 % en 2017). Le premier trimestre 2019 en pleine crise des Gilets Jaunes figure même parmi les meilleurs de la décennie 2010. A l'inverse, les chiffres publiés par Eurostat à partir l'*Enquête Emploi* suggère une rupture à partir du quatrième trimestre 2018, où le nombre de résidents



en emploi salarié serait en quasi stagnation. Les données « lissées » tendance cycle sur l'ensemble de l'emploi salarié et non-salarié des résidents en logement ordinaire de 15-64 ans laisse même entrevoir une inflexion dès la fin 2017.

La faiblesse des créations d'emploi salarié dans l'*Enquête emploi* est cependant cohérente avec une diminution du chômage (en nombre et en taux) en 2019. En effet, selon cette enquête, le chômage reflue « car » l'emploi indépendant se développerait, alors que le nombre de personnes en activité de moins de 65 ans s'effriterait. La progression du taux d'activité et du nombre d'actifs de 55-64 ans (près de 130 000 sur un an) ne compense pas l'érosion des effectifs plus jeunes. Cette dernière observation est cohérente avec les estimations encore très provisoires de la population française issues de *Bilans démographiques* : la population âgée de 25 à 54 ans aurait ainsi diminué de 380 000 entre le 1er janvier 2018 et le 1er janvier 2020.

Quelle source faut-il alors privilégier pour un suivi des créations d'emploi ? L'INSEE a pris une position claire dans une note du 22 octobre 2019 *Les statistiques sur l'emploi. Quelle source choisir pour quel usage ?*

Elle rappelle que l'*Enquête emploi* est effectuée auprès d'un échantillon de ménages, ce qui génère un aléa. Cet aléa est estimé pour le taux d'emploi trimestriel à un intervalle de confiance à 95 % de $\pm 0,4$ point en France métropolitaine (niveau et variation trimestrielle), soit $\pm 150\,000$ personnes en emploi. Cette imprécision ne permettrait pas un suivi à court terme de l'emploi, d'autant que l'*Enquête emploi* ne couvre pas les personnes résidant en communauté (foyers, internats...). En pratique, l'INSEE ne publie pas un niveau conjoncturel de l'emploi d'après l'*Enquête emploi*, mais un taux d'emploi. On peut le retrouver grossièrement par une simple règle de 3 à partir des chiffres du chômage. Le chiffre précis de niveau d'emploi est lui publié trimestriellement par Eurostat.

On notera que ces faiblesses sont également valables en ce qui concerne le taux de chômage dont la marge d'erreur est de 0,3 point (ce qui n'empêche pas l'INSEE de se reposer sur l'*Enquête emploi* pour ses publications trimestrielles de taux de chômage en France et de commenter des évolutions le plus souvent bien inférieures à cette marge d'erreur). Que ce soit pour le chômage comme pour l'emploi, les résultats de l'*Enquête emploi* doivent s'apprécier sur plusieurs trimestres. Une moyenne annuelle d'emploi est ainsi affectée d'une bien plus faible incertitude. Pour neutraliser l'incertitude statistique, Eurostat fournit dans ses « principaux indicateurs », outre le niveau d'emploi brut, celui désaisonnalisé, et enfin un indicateur tendance cycle qui est théoriquement le plus pertinent pour suivre une tendance sur plusieurs trimestres avec l'*Enquête emploi*. Cette série lissée n'est réalisée par Eurostat que pour l'emploi total et les travailleurs de 15 à 64 ans (voir graphique 1).

A l'opposé, selon l'INSEE « *les Estimations trimestrielles d'emploi constituent la référence pour le suivi conjoncturel du nombre d'emplois (salariés uniquement [estimations annuelles pour les non-salariés]). En effet, le caractère exhaustif des sources utilisées permet une précision importante, sans aléa de sondage contrairement aux données de l'Enquête. En série trimestrielle, les Estimations d'emploi apparaissent ainsi plus lissées que les séries issues de l'Enquête emploi, et*



sont aussi généralement mieux corrélées aux autres indicateurs conjoncturels, dont le PIB. »

Dans la perspective de l'INSEE, la donnée selon laquelle 550 000 d'emplois salariés auraient été créés depuis le début du quinquennat est donc à privilégier. Toutefois, sur le moyen terme, les estimations d'emplois peuvent être affectées d'importants biais si l'emploi connaît des mutations significatives, biais qui affecteraient moins l'*Enquête emploi*. Dans tous les cas, les sources utilisées pour les estimations provisoires demeurent partielles, avec donc une marge d'erreur sur laquelle l'INSEE ne communique pas.

Avant d'entrer dans les détails du concept d'emploi et de la machinerie statistique, puis de proposer des scénarios alternatifs simples, nous illustrons l'importance des révisions avec le cas de l'année 2016, dernière année dont les données d'*Estimation d'emploi* sont labellisées comme définitives par l'INSEE.

* * *

Les révisions des *Estimations d'emploi* pour l'année 2016

Le tableau 1 reprend les *Estimations* de créations d'emploi à partir des sources administratives par l'INSEE entre fin 2015 et fin 2016, la dernière année pleine du quinquennat de François Hollande. Les premières estimations ont été publiées début 2017, et les estimations définitives en avril 2019. Jusqu'en novembre 2018, les publications sont en ligne pour un niveau total de créations d'emploi salarié de plus de 255.000 en France (hors Mayotte) et de légères destructions d'emploi non salarié, soit des créations totales de l'ordre de 250.000. Les données définitives sont sensiblement différentes : une légère augmentation du nombre de non salarié, et moins de 200.000 emplois salariés. Au total, le nombre d'emplois salariés avait été transitoirement surestimé de plus de 60.000 personnes physiques.



Tableau 1 : Publications des *Estimations d'emploi* de l'INSEE pour l'année 2016

Référence et date de publication	Données publiées (en milliers)
Information rapide N°62 ; 09/03/2017 Premières estimations	Créations d'emploi salarié entre fin du quatrième trimestre 2015 et fin quatrième trimestre 2016. Ensemble des secteurs (hors agriculture, emploi public des secteurs non marchands et activités extra territoriales) en France métropolitaine : + 214.0
Insee focus N° 102 ; 04/12/2017 Estimations provisoires	Créations d'emploi en France (hors Mayotte) de fin 2015 à fin 2016 Ensemble : + 251.8 Dont : + 257.9 salariés Dont : - 6.1 non-salariés Dont : + 247.3 en Métropole
Insee Résultats du 03/04/2018 Estimations provisoires	Créations d'emploi en France (hors Mayotte) de fin 2015 à fin 2016 Ensemble : + 247.3 Dont : + 256.7 salariés Dont : - 9.3 non-salariés Dont : + 243.3 en Métropole
Insee Résultats du 04/12/2018 Estimations provisoires	Créations d'emploi en France (hors Mayotte) de fin 2015 à fin 2016 Ensemble : + 212.3 Dont : + 216.4 salariés Dont : - 9.3 non-salariés Dont : + 208.8 en Métropole
Insee Résultats du 24/04/2019 Estimations définitives	Créations d'emploi en France (hors Mayotte) de fin 2015 à fin 2016 Ensemble : + 202.8 Dont : + 194.0 salariés Dont : + 8.8 non-salariés Dont : + 202.2 en Métropole

Au total, le chiffre final d'emplois créés d'après les *Estimations d'emploi* de fin 2015 à fin 2016 est similaire à l'estimation tendance cycle (15-64 ans) par Eurostat à partir



de l'*Enquête emploi* (accédé le 10/03/20), c'est-à-dire 201 milles (du quatrième trimestre 2015 au dernier trimestre 2016).

* * *

Le concept BIT de l'emploi et l'*Enquête emploi*

L'INSEE obéit aux règlements européens d'Eurostat qui se reposent sur les concepts du Bureau international du travail (BIT) et les interprètent. Ces concepts aident aux comparaisons internationales et évitent des manipulations potentielles sous la pression d'un gouvernement ; ils sont de fait une des composantes de l'indépendance officielle des services statistiques de l'État.

Une personne est en emploi si, durant une semaine donnée dite « de référence », elle est engagée dans une activité visant à produire des biens ou à fournir des services à destination, en échange d'une rémunération ou d'un revenu. La personne a dû travailler au moins une heure, ou bien elle était en absence temporaire. Le travail non rémunéré (domestique, bénévole, etc.) n'est pas considéré. Une personne en emploi peut avoir différents statuts : salarié, indépendant, employeur, aide familial...

En pratique, pour satisfaire à cette définition, les enquêtes européennes *Force de travail* auprès des ménages déploient une batterie de questions. L'*Enquête emploi* en est le volet français. Une des difficultés principales est d'éviter de considérer comme en non emploi une personne qui est en fait absente. Le panel d'absences prises en compte est donc très large : congé rémunéré, congé de maternité ou de paternité, temps partiel, formation rémunérée ou en alternance, chômage partiel, grève, congé maladie (y compris enfants malades) ou accident du travail dès lors que la durée totale prévue est inférieure ou égale à un an, congés pour cas de force majeure (coronavirus par exemple)...

Le gros avantage de l'*Enquête emploi* est qu'en interrogeant directement un individu, elle évite des multiples comptes en cas de pluriactivité. Une personne physique ne compte que pour un emploi même si elle occupe plusieurs postes. Une professeure de musique, qui est rémunérée en Chèque emploi service universel (Cesu) lorsqu'elle intervient à domicile et comme micro entrepreneuse pour les cours dans ses locaux ou à distance en ligne, occupe ainsi un poste salarié pour chaque client à domicile plus un poste indépendant, mais ne doit compter que pour un emploi au sens du BIT. Du fait de cet avantage, l'ONS britannique par exemple, au contraire de l'INSEE, s'appuie essentiellement sur le Labour Force Survey pour estimer l'emploi plutôt que sur les sources administratives.

A noter que l'*Enquête emploi* à l'instar des autres enquêtes *Force de travail* s'intéresse à la multi activité. Malheureusement, si la question posée est pertinente lorsqu'il s'agit du cumul de deux professions (boucher et cinéaste, par exemple), elle aboutit cependant à une très forte sous-estimation du phénomène de cumul d'employeurs et de statut salarié/indépendant (moins de 1,5 million de personnes



physiques seraient concernées en France selon l'*Enquête emploi*). La question porte en effet sur la profession : « B12 a. Avez-vous, en dehors de votre profession principale, une autre profession, ou avez-vous effectué une autre activité professionnelle durant la semaine du lundi... au dimanche... ? » (questionnaire 2019)

Dans le cas de la professeure de musique, il est ainsi fort probable qu'elle déclare une absence de cumul de professions. La pertinence de la question risque également de décroître dans le temps avec l'extension des tâches pour un label donné de profession.

* * *

Le concept BIT et les Estimations d'emplois sur données administratives

Si la force des données administratives est leur exhaustivité (modulo les erreurs déclaratives, le travail non déclaré), la grande difficulté est de bâtir des estimations d'emplois qui se rapprochent du concept BIT d'emploi. Les absences des salariés ne les excluent pas en général des déclarations par leur employeur. Le principal écueil porte donc sur la correction de la multi activité et éviter ainsi qu'un administrateur de l'INSEE qui intervient dans une école de commerce soit compté deux fois.

Pour se faire, l'INSEE dispose du dispositif Estel (Estimations d'emplois localisées). Il compile un grand nombre de sources d'origine administrative. Sur le champ salarié, Estel utilise les déclarations sociales réalisées par les employeurs (DADS, et désormais DSN), ainsi que les fichiers de paie de l'Etat (FiPE) et celles des particuliers employeurs (Cesu...). Pour les non-salariés, il regroupe les fichiers de la Mutualité sociale agricole (MSA) et ceux fichiers de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss). L'existence de l'identifiant unique national pour chaque personne physique, permet un traitement *a priori* propre de la multi activité. Quel que soit le nombre de postes et de statuts, une personne ne serait comptée qu'une seule fois, au titre de leur emploi principal, qui correspond à celui qui leur procure la plus forte rémunération sur l'année. Avec Estel, l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré dans les sources mobilisées est comptabilisé.

Après un très gros travail des équipes de l'INSEE, Estel pour l'année N n'est disponible qu'en mars de l'année de l'année N+3. C'est pour cela que les données définitives de l'année 2016 n'ont été publiées qu'en avril 2019. De même, les données définitives pour 2018, la première année pleine du présent quinquennat, ne seront publiées qu'en avril 2021.

Entretemps, des *Estimations annuelles d'emploi* d'une année N sont diffusées à l'automne N+1 en version provisoire. Comment sont construites ses premières estimations ? Elles reposent sur des sources administratives partielles disponibles dans un délai de quelques mois : les données trimestrielles sur l'emploi salarié livrées par la MSA (agriculture) et l'Acoss, les données des fichiers de paie de l'Etat



(FiPE), les statistiques sur l'emploi intérimaire livrées par la Dares (service statistique du ministère du travail), et celles provisoires sur les particuliers employeurs. De même, des données provisoires sont fournies par l'Acoss et la MSA pour les non salariés. Il s'agit donc de séries statistiques agrégées non individuelles. La multi activité est corrigée sur la base de la dernière année connue du dispositif Estel.

Fondamentalement, il est supposé que la fréquence et les types de cumuls d'emplois demeurent constants en attendant des chiffres définitifs.

Outre des estimations annuelles d'emploi salarié et non salarié, l'INSEE produit des *Estimations trimestrielles d'emploi salarié* en fin de trimestre en France (hors Mayotte). Elles sont en fait coproduites depuis 2017 avec l'Acoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) et la Dares (service statistique du ministère du travail). Des sources administratives la plupart similaires à celles des estimations provisoires annuelles sont utilisées (DSN, FiPE...).

L'estimation portant sur l'ensemble de l'emploi salarié est publiée 70 jours environ après la fin du trimestre. Ainsi celles pour le 4ème trimestre 2019 ont-elles été publiées le 10 mars 2020.

Fondamentalement, les *Estimations trimestrielles d'emploi* sont obtenues par application d'évolutions trimestrielles aux niveaux des dernières *Estimations annuelles d'emploi*, considérées comme niveaux de référence. Elles prennent comme les estimations provisoires annuelles l'hypothèse d'une constance de la multi activité jusqu'à l'obtention de données définitives. Mais ce n'est que trois ans plus tard que l'estimation de créations d'emploi pour le premier trimestre d'une année N devient définitive.

* * *

Une extension ou une intensification de la multi activité et des petits boulots ?

La pertinence des données provisoires de créations d'emplois dépend donc de l'évolution de la multi activité et des risques de multiples comptes associés. Il peut s'agir de l'évolution de sa marge extensive – nombre de multi actifs – ou celle de sa marge intensive – nombre de postes occupés simultanément par un même actif. Ainsi, les révisions pour l'année 2016, outre la question du passage des DADS aux DSN, pourraient-elles trouver leur source dans une hausse de l'intensité de la multi activité (même si l'INSEE ne communique pas le détail de ses révisions, selon l'INSEE Référence 2019 sur l'emploi, le nombre de multi actifs n'aurait pas progressé en 2016).

Assiste-t-on depuis le début du quinquennat à une accélération du phénomène de multi activité ? Plusieurs facteurs y participeraient. Quelques exemples :

- Sur le plan des politiques publiques, le micro entrepreneuriat a connu une nouvelle impulsion. Le 1er janvier 2018, les seuils que ne doit pas dépasser le chiffre



d'affaires ont été plus que doublés passant de 82.800 euros à 170.000 euros pour le micro BIC, et de 33.200 à 70.000 euros pour le micro BNC.

Les dernières données de l'Acosss confirment une accélération du nombre de micro entrepreneurs actifs (c'est-à-dire ayant un chiffre d'affaire positif dans le trimestre) qui seraient passés de 776 000 au deuxième trimestre 2018 à 896 000 au deuxième trimestre 2019.

L'*Enquête emploi* suggère également une accélération de l'entrepreneuriat en France en 2019 qui peut exposer les personnes physiques à cumuler plusieurs emplois. Le taux d'emploi non salarié aurait ainsi bondi de 8,3 % en 2018 à 8,7 % en 2019 marquant la plus forte hausse (et le plus haut niveau) depuis la rénovation de l'*Enquête* en continue en 2003. A noter que même en intégrant la hausse de l'emploi non-salarié, l'emploi total des plus de 15 ans n'aurait au plus progressé selon l'*Enquête emploi* que de 380 000 mi 2017 et fin 2019, soit toujours bien en deçà des seules *Estimations d'emploi salarié*.

- Le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 a précisé les activités pouvant être cumulées pour un fonctionnaire à titre accessoire (comme salarié ou micro entrepreneur) et éclaire les modalités d'autorisation. Il a pu stimuler le cumul par les agents de l'Etat dans un contexte d'érosion de leur salaire réel. Concrètement, dans l'enseignement supérieur et la recherche (mais aussi à l'hôpital), le mouvement de privatisation s'est accentué avec le développement de fondations, associations et autres structures privées parallèles aux structures publiques offrant notamment des rémunérations complémentaires privées aux agents publics au titre de certaines tâches ou au nom d'une certaine excellence. On a pu ainsi observer sous le présent quinquennat, une fondation parisienne décider de généraliser des compléments à l'ensemble des enseignants chercheurs et chercheurs membres ou associés à une unité de recherche publique, personnels qui ainsi cumulent désormais un emploi public principal et un emploi privé.

- Parallèlement, la gig économie dont le travail *via* des plateformes a poursuivi son développement offrant de nouvelles opportunités pour cumuler plusieurs activités ou petits boulots sous statut salarié ou indépendant (livreur, commerçant, artisan, micro jobber) dans une période de stagnation des revenus du travail, de maintien des discriminations sur le marché du travail et de montée de la pauvreté. Les différents acteurs de la gig économie affichent de très fortes progressions de leur chiffre d'affaires, par exemple 60 % de hausse pour Deliveroo en 2018. Leur extension géographique est également rapide sur le territoire.

Le durcissement des conditions d'accès à l'assurance chômage qui rentre désormais en pleine application ainsi que la réforme annoncée des retraites devraient continuer à nourrir une recherche de multi activité d'ici à la fin du quinquennat. En effet, le passage à un système à points fait qu'un travailleur sur des postes relevant de différents régimes cumulera en totalité des droits pour ces deux postes. Dans le système « ancien », par exemple, un fonctionnaire qui émargeait simultanément à un emploi privé voyait sa retraite de fonctionnaire inchangée et ne gagnait que des points Agirc/Arrco pour son activité privée. Les premiers actifs ne seront toutefois concernés par ces changements de règles de cumul pour les retraites qu'en 2022.



Des scénarios alternatifs illustratifs pour les créations d'emplois salariés

En l'absence de données suffisantes, il est impossible d'avoir une idée précise des recalages que l'INSEE effectuera d'ici au printemps 2022. Dans le cas contraire, l'INSEE le ferait ! La relative cohérence des tendances *Enquêtes emploi versus Estimations d'emploi* pour 2017, laisse entrevoir de faibles corrections à la baisse des estimations d'emploi salarié pour 2017 (données définitives publiées a priori en avril 2020). En revanche, on peut dresser des scénarios dont la probabilité n'est pas nulle pour les années 2018 et surtout 2019 : S1 une progression « modérée » de la multi activité sur les deux années ; et S2, une progression qui double en 2019.

Pour faire cet exercice, on suppose que le différentiel entre les premières estimations annuelles pour 2016 et les estimations définitives correspondent à un recalage de la multi activité « modéré ». Des calculs très simples aboutissent au tableau suivant :

Tableau 2 : Scénarios illustratifs de révisions des *Estimations* des créations d'emploi salarié en 2018-2019 en France (hors Mayotte)

Estimations provisoires publiées 10 mars 2020 par l'INSEE	446 000
Scénario S1	Environ 310 000
Scénario S2	Environ 250 000

Dans le scénario 1, les créations d'emploi salarié seraient un petit tiers plus basses que les estimations provisoires. Dans le scénario 2, les créations d'emploi salarié seraient réduites de près de moitié. Ce chiffre s'approche des évolutions faibles publiées par Eurostat à partir de l'*Enquête emploi*.

Mais, même avec cette accélération de la multi activité, le différentiel entre les sources n'est pas épuisé. Si une part importante des nouveaux emplois dans les sources administratives sont des petits boulots, il est possible que les personnes interrogées dans l'enquête ne les considèrent même pas comme une activité professionnelle. A l'inverse, l'*Enquête emploi*, pour une raison inconnue, pourrait avoir sous-estimé pendant plusieurs trimestres l'embellie du marché du travail français ; ce biais ne pouvant être persistant indéfiniment, on aurait alors dans les prochains trimestres une chute du taux de chômage et un envol du taux de participation dont l'*Enquête emploi* offre les mesures officielles. Une autre piste peu probable serait des « effets champs » majeurs, par exemple la perte par de nombreux travailleurs de leurs logements ordinaires.

* * *



La nécessité d'afficher un niveau d'incertitude

Pour conclure, on ne peut ainsi exclure une importante révision des données de créations d'emploi salarié portant sur la première partie du quinquennat d'Emmanuel Macron. La temporalité de la publication de ses révisions risque alors d'interférer avec l'agenda électoral. Si on suit le calendrier normal, les données définitives de créations d'emplois sur la première moitié du quinquennat seront disponibles entre mars et début mai 2022 au plus tard, c'est-à-dire juste avant le premier tour de l'élection présidentielle française, dans l'entre-deux tours, ou juste après la présidentielle (mais avant les législatives). Une publication d'éventuelles révisions massives (ou l'annonce d'un report de leur publication) pourrait avoir des impacts disproportionnés sur les campagnes présidentielle ou législative. Dans cette perspective, à l'instar des données pour l'*Enquête emploi*, il serait utile que les services statistiques de l'Etat essayent d'assortir leurs estimations provisoires d'emploi d'éléments sur le niveau de leur incertitude, et la nature des emplois, au-delà du simple avertissement que les séries peuvent être révisées.

* * *